

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Jérémy TRACQ.

La convocation a été envoyée en date du 1^{er} juin 2023.

Présents : Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Absents : Jacques ARNOUX, Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Humberto FERNANDES, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Maryvonne ROBIN, Christian SIMON.

Procurations : Jacques ARNOUX à Eric FELISIAK
Natacha BRENIER à Erica SANDFORD
Humberto FERNANDES à Yann CHABOISSIER
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN
Christian SIMON à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 06

Nombre de votants : 24

Monsieur Yann CHABOISSIER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Réaménagement de la Maison cantonale
- Avenants aux marchés publics de travaux

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'analyse des offres, rappelle à l'assemblée la délibération du conseil communautaire de décembre 2021 attribuant les marchés de travaux relatifs à l'opération de réaménagement de la Maison cantonale localisée à Modane (10 lots) :

- LOT N° 01 – DEMOLITIONS – GROS OEUVRE : entreprise **LACROIX** pour un montant total de **278.019,39 € HT**
- LOT N° 02 – STRUCTURE BOIS – CHARPENTE BOIS – COUVERTURE ARDOISE (toiture de montagne) : entreprise **TOITS ET CHARPENTES DOMENGET** pour un montant total de **183.625,20 € HT** (dont variante n°2 : remplacement bardage Maison Cantonale)
- LOT N° 03 – MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM – VITRERIE – PORTES AUTOMATIQUES : entreprise **GROLLA** pour un montant total de **52.106,72 € HT** (dont PSE n°1 : motorisation des stores Maison Cantonale)
- LOT N° 04 – MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS – MUR MOBILE : entreprise **MENUISERIE MAURIENNAISE** pour un montant total de **192.056,26 € HT**
- LOT N° 05 – CLOISONS – DOUBLAGES – PLAFONDS – FAUX-PLAFONDS - PEINTURES : entreprise **ALBERT ET RATTIN** pour un montant total de **125.000,00 € HT**

- LOT N° 06 – SERRURERIE - ESCALIER : entreprise **METALLERIE MAURIENNAISE** pour un montant total de **32.503,30 € HT**
- LOT N° 07 – ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES : entreprise **CACHARD ELECTRICITE** pour un montant total de **69.911,00 € HT** (dont option n°2 : climatisation R+1 existant)
- LOT N° 08 – SANITAIRE – CHAUFFAGE – VENTILATION - RAFRAICHISSEMENT : entreprise **BUFFARD** pour un montant total de **122.004,67 € HT**
- LOT N° 09 – CHAPE - CARRELAGES - FAIENCES : entreprise **CONCEPTION REALISATION CARRELAGES** pour un montant total de **24.045,33 € HT**
- LOT N° 10 – SOLS SOUPLES : entreprise **SOLS DECO** pour un montant total de **27.000,00 € HT.**

Dans le cadre de la réalisation des travaux, l'assemblée est invitée à délibérer sur des projets d'avenants aux marchés publics de travaux suivants :

- **Avenant n°1 au marché de travaux du lot 1 démolitions – gros œuvre – entreprise LACROIX**

Plus-values pour l'augmentation des quantités de gros béton de fondation, la modification des aménagements extérieurs initialement prévus, la mise en place d'un profilé complémentaire pour le mur mobile et divers ajustements en cours de chantier. Moins-values pour certains travaux non réalisés (modifications murs de refend, caniveau grille entrée...).

Montant initial du marché : 278.019,39 € HT

Montant de l'avenant : 13.529,64 € HT

Montant définitif du marché : 291.549,03 € HT

- **Avenant n°1 au marché de travaux du lot 8 plomberie – chauffage - ventilation – entreprise BUFFARD**

Plus-values pour le remplacement de la douche à l'italienne par un bac de douche, la modification de la régulation de la GTC, le remplacement du collecteur de chauffage non prévu au marché initial et divers ajustements en cours de chantier.

Montant initial du marché : 122.004,67 € HT

Montant de l'avenant : 6.385,58 € HT

Montant définitif du marché : 128.390,25 € HT

Monsieur le Vice-président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu les projets d'avenants aux marchés publics de travaux,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de cette opération ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer les avenants aux marchés publics de travaux ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 12 juin 2023.

Le Président
Christian SIMON

